

DEMANDE PRESENTEE PAR

•

DEMEURANT à

•

POUR L'ACTIVITE de

•

**PIECES A PRODUIRE EN VUE DE L'OCTROI
DU TITRE DE "MAITRE ARTISAN" PAR EQUIVALENCE
DECRET DU 2 AVRIL 1998**

REFERENCES PROFESSIONNELLES

* une lettre de demande de titre de Maître-Artisan

PARTICIPATIONS à des ACTIONS de FORMATIONS



* Sur production d'attestations de suivi :

. par certificat de stage agréé secteur des métiers (dans la limite de cinq stages)



* Par unité de valeur ou module de formation de niveau IV, BM, BTM, BP...

(dans la limite de deux unités de valeur)

* Sur production de justificatifs :

. conduite à terme d'au moins trois contrats d'apprentissage niveau V

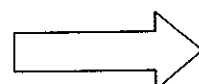
. conduite à terme d'au moins un contrat d'alternance niveau IV

. de la qualité de :

- conseiller de l'enseignement technologique

- président ou membre de jury niveau IV (BM, BTM)

- président ou membre de jury niveau V (BEP, CAP ...)



SAVOIR- FAIRE RECONNU AU TITRE DE LA PROMOTION de L'ARTISANAT

*** Sur production de justificatifs de la qualité de sélectionné ou de nommé aux concours suivants :**

- MEILLEUR OUVRIER DE FRANCE
- REIMS CREATOR
- PRIX DE L'INNOVATION
- PRIX DES METIERS D'ART

*** En qualité de lauréat :**

- PRIX DES METIERS D'ART
- CONCOURS PROFESSIONNELS

*** Sur présentation d'au moins une des qualités suivantes :**

Soit administrateur de Chambre de Métiers,
Ou responsable d'organisation professionnelle
Ou titulaire d'un mandat social

Ou autres, à l'appréciation de la Commission des Qualifications